

Commune de PAVIE
Révisions allégées
du Plan Local d'Urbanisme



Réunion d'examen conjoint 13/06/22

Programme de la réunion

➡ Présentation des procédures

➡ Points de modification

➡ Tour de table

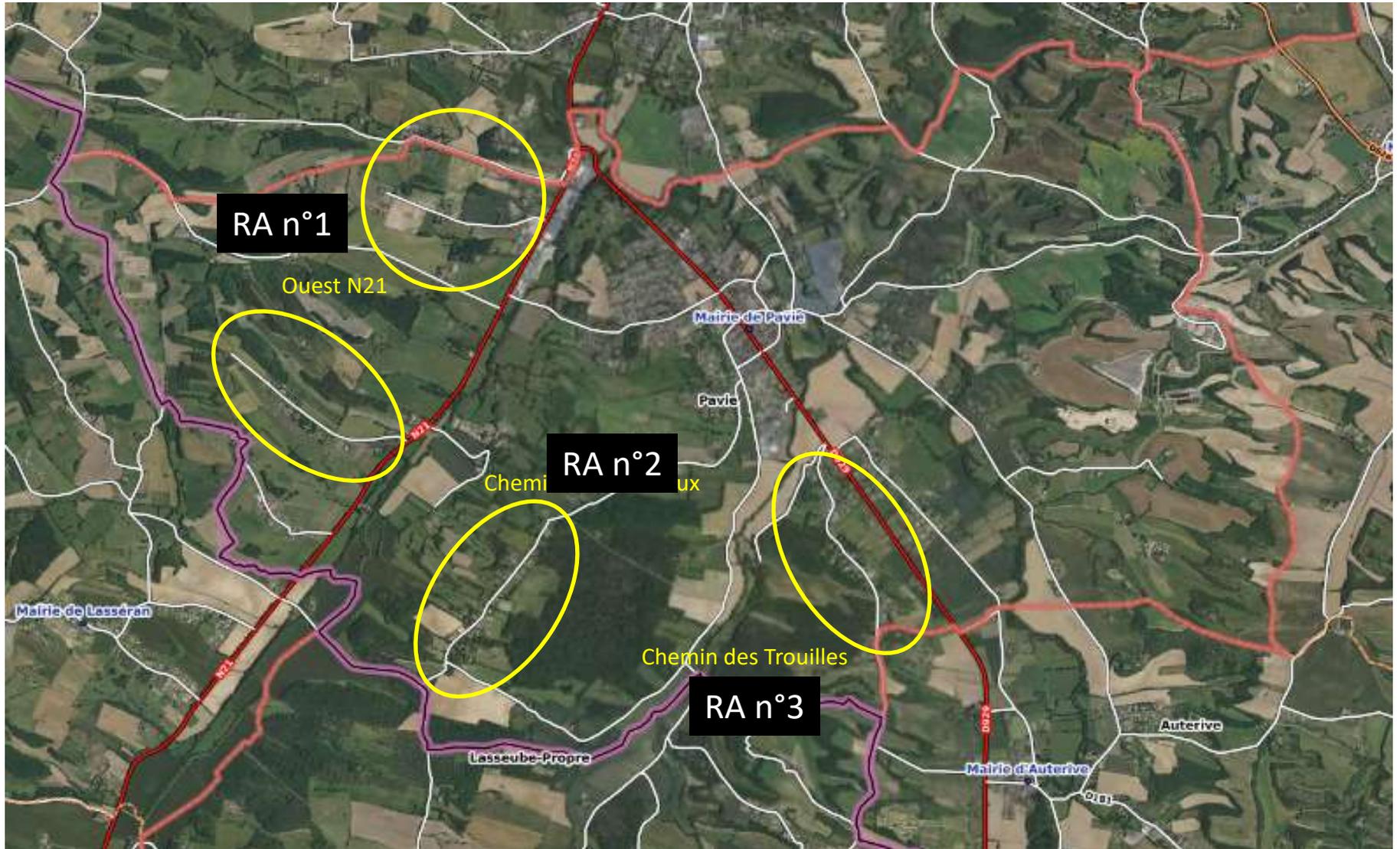
Mission initiale : 1 Révision Allégée

- ➡ 1 Révision Allégée portant sur différents points :
 - Modification des périmètres des zones UH2
 - Modification du tracé de la zone UH1
 - Modification de la zone AUc1 de l'OAP « Au Sud de Boy »

Evolution : 3 Révisions Allégées

- La Révision allégée n°1 porte sur la modification du tracé de des zones UH et UH2 sur la zone ouest de la N21.
- La Révision allégée n°2 porte sur la modification du tracé de la zone en zone UH2 sur le secteur du Chemin de Besmeaux.
- La Révision allégée n°3 porte sur la modification du tracé de la zone UH1 Chemin des Trouilles.

Localisation

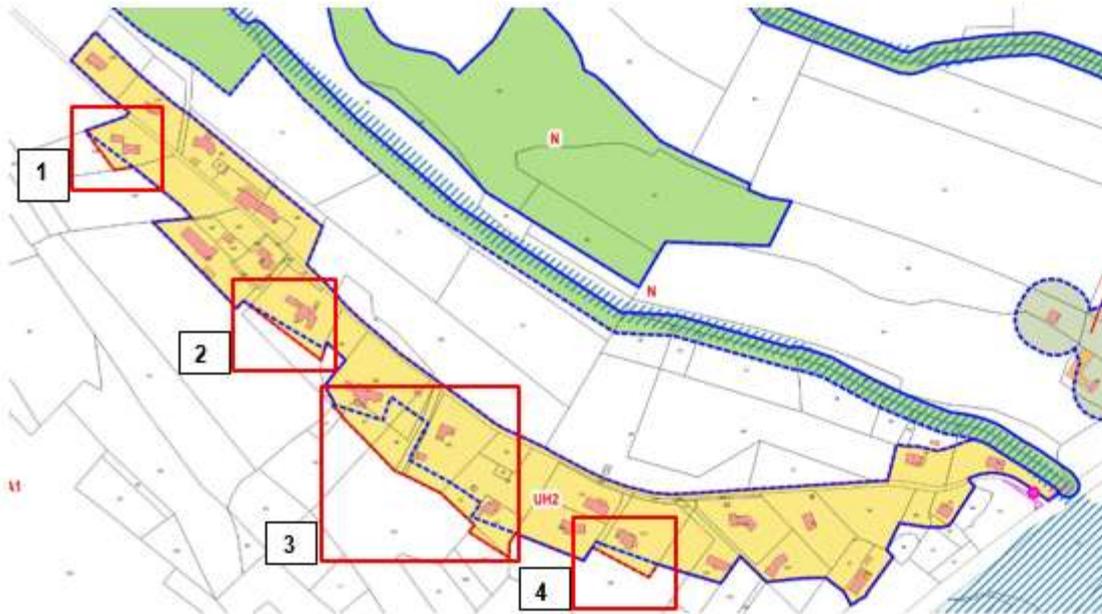


SYNTHESE

➡ Révision allégée n°1 : modification du tracé de la zone UH2 « Ch. de la Salière »

parcelles en A vers UH2

sauf parcelle M. CERF = Modification simplifiée pour erreur matérielle



— Zonage après modification
- - - Zonage avant modification



SYNTHESE

- ➡ **Révision allégée n°2** : modification du tracé de la zone UH2 « Ch. de Besmeaux »
parcelles en A vers UH2



— Zonage après modification
- - - Zonage avant modification



SYNTHESE

➡ Révision allégée n°3 : modification du tracé du secteur UH1 « Ch. Des Trouilles »

parcelles en A vers UH1

sauf parcelle M. FRITZ = Modification simplifiée pour erreur matérielle

